



Négociation des salaires minima hiérarchiques conventionnels Ingénieurs et Cadres 2019

Avant d'engager la négociation de la grille des salaires minima des ingénieurs et cadres pour l'année 2019, pour la CGT, il est impossible de vous signer un solde de tout compte pour 2018.

Il est donc nécessaire de poursuivre la discussion sur ce point, pour aller bien au-delà des 1,2% définis début 2018.

C'est d'autant plus important que le contexte est grave avec un fort mécontentement social autour du manque de reconnaissance du travail de chacun.

C'est le sens du courrier que vous a adressé la FTM-CGT le 12 décembre dernier, courrier dans lequel nous demandons au patronat de la branche :

- de prendre l'initiative d'ouvrir partout et immédiatement au niveau national, dans les territoires et les entreprises, des négociations pour une revalorisation des salaires,
- de faire déboucher la négociation sur les minima des ingénieurs et cadres sur la base des revendications des salariés pour aboutir sur une augmentation substantielle de ces minima,
- de reprendre des négociations sur les classifications avec pour objectif la reconnaissance des qualifications, des diplômes et le déroulement de carrières.

Une partie de la réponse à ce courrier se joue dès aujourd'hui puisque chacun sait que cette négociation sur les salaires minima des Ingénieurs et Cadres donne le là dans les territoires et les entreprises. Nous avons d'ailleurs connaissance de la suspension des négociations dans plusieurs territoires dans l'attente de ce qui sera décidé ici.

Nous réaffirmons au nom de la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT, que la branche de la métallurgie doit envoyer un signe fort aux salariés, mensuels, ingénieurs et cadres et donc décider d'une augmentation significative des salaires qui réponde à deux objectifs :

- améliorer le pouvoir d'achat et le niveau de vie,
- et rendre la métallurgie plus attractive pour les jeunes diplômés qui arrivent sur le marché du travail.

La CGT, non signataire de l'accord 2018, maintient sa demande d'une augmentation de 4 % pour 2019 ainsi qu'un rattrapage de 10 % échelonné sur 3 années.

Vous avez parmi vos adhérents de grandes entreprises qui font de confortables bénéfices. Elles ont chacune de nombreux sous-traitants qui bien souvent sont pressurés par et pour ces grands groupes. Votre responsabilité doit également s'exercer à ce niveau en permettant à ces petites sociétés sous traitantes de vivre et de bien rémunérer leurs salariés.

Les entreprises de notre branche se contenteront-elles de renvoyer la responsabilité au gouvernement ? Se contenteront-elles de se valoriser auprès des salariés grâce à la médiatique, mais ponctuelle, prime de Noël suggérée par le gouvernement ? Prime défiscalisée et désocialisée, bien éloignée des besoins des salariés, tout comme la mise en œuvre du slogan « travailler plus pour gagner plus », arme fatale contre l'emploi de tous et contre l'avenir de notre système de sécurité sociale.

Ces derniers jours, un journal économique pourtant éloigné des repères revendicatifs de la CGT a confirmé notre analyse : l'augmentation des salaires dope la croissance économique du pays. Notre responsabilité aujourd'hui est donc grande si on veut vraiment redonner du souffle à l'activité économique par la relance de la demande.

Le 21 décembre 2018